

Principales remarques	Réponses de la Plaine d'Estrées
Pour faciliter la gestion in situ des déchets verts il faudrait réduire les interdictions de bruit le dimanche.	La prévention des bruits de voisinage est placée sous la responsabilité du maire. La Plaine d'Estrées n'est donc pas compétente sur le sujet.
Les collectes en porte-à-porte (déchets verts, encombrants) sont nécessaires pour les habitants ne disposant pas de remorque ou ne pouvant pas se déplacer par leur propre moyen en déchèteries (personnes âgées, handicapées, non véhiculées, ...).	L'objectif développé dans l'axe 1 du PLPDMA est d'inciter les usagers à réduire leurs déchets verts en communiquant et en sensibilisant sur la gestion des végétaux à la parcelle. La Plaine d'Estrées est consciente des avantages que représentent les collectes en porte-à-porte et ne supprimera en aucun cas ces services.
Les composteurs individuels pourraient-ils être distribués gratuitement ?	La Plaine d'Estrées vend des composteurs à prix réduit, et il n'est pas prévu de distribuer gratuitement les composteurs.
<p>Dans le cadre de l'action 6 : "Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable et organiser des ateliers", les thèmes suivants pourront être abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réduction et la réutilisation des emballages (incluant les emballages de la vente à emporter), - La distribution ou la fabrication de sacs à vrac, - La réparation/réemploi des meubles à travers des tutoriels ou photos "avant/après", - Les recettes "anti-gaspi", - La consommation locale par la diffusion d'un recensement des producteurs locaux. 	Ces demandes seront prises en compte dans le cadre de la réalisation de l'action 6.
Il est important de communiquer sur la qualité de l'eau du robinet. L'eau du robinet peut être potable mais pas pour autant bonne pour la santé à cause du calcaire présent en très grande quantité. La CCPE pourrait-elle subventionner les adoucisseurs ?	La Plaine d'Estrées n'envisage pas de subventionner l'achat d'adoucisseur. Mais elle met en place d'autres solutions, comme la mise en œuvre d'une station de décarbonatation actuellement à Longueil-Sainte-Marie. Cette station permettra, entre autres, d'abaisser le niveau de dureté de l'eau sur plusieurs communes de la Plaine d'Estrées, en limitant le coût de l'eau.
Où en est le test de l'opération "Oui Pub" ?	L'expérimentation du "Oui Pub" est toujours en cours sur les 14 territoires pilotes. Les premiers résultats sont disponibles sur le site de l'ADEME : https://presse.ademe.fr/2023/06/experimentation-oui-pub-des-premiers-resultats-tangibles.html
Il faudrait plafonner le prix du métrage en brocante pour inciter les gens à en faire plus dans l'année.	Le prix d'exposition en brocante est défini par les organisateurs des brocantes. La Plaine d'Estrées n'est pas compétente sur ce sujet.

<p>Il serait préférable de créer une recyclerie plutôt que d'établir une convention avec d'autres recycleries de territoires voisins.</p>	<p>La création d'une recyclerie sur le territoire de la Plaine d'Estrées n'est pas envisagée au regard du coût que cette action représente et des installations déjà existantes à proximité : recyclerie de l'agglomération du Compiégnois, Sud Oise Recyclerie, Emmaüs du Clermontois.</p>
<p>Dans le cadre de l'action 12 "Développer la communication des communes", les idées suivantes sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un journal ou une newsletter spécifique aux actions de développement durable - Faire la promotion des sites des communes, améliorer la visibilité de la communication réalisée - Nommer un référent pour le relais de la communication dans chaque commune 	<p>Ces demandes seront prises en compte dans le cadre de la réalisation de l'action 12.</p>
<p>La communication en porte-à-porte n'est pas jugée nécessaire ou adaptée à tous.</p>	<p>Dans le cadre de l'action 13 "Multiplier les médiations et la communication en porte-à-porte", l'objectif est d'avoir rencontré, à l'issue des 6 ans, 10% des usagers du territoire. Cette communication de proximité sera donc déployée en priorité pour les habitants qui en ont le plus besoin.</p>
<p>Diminuer la fréquence de ramassage des déchets ménagers : 1 semaine sur 2 pourrait être suffisant.</p>	<p>La Plaine d'Estrées travaille sur son schéma de collecte afin de collecter les déchets en limitant le nombre de kilomètres parcourus. La réduction de la fréquence des Ordures Ménagères pourrait être mise en place à court-moyen terme sur plusieurs communes du territoire.</p>

<p>Les idées nouvelles proposées</p>	<p>Réponses de la Plaine d'Estrées</p>
<p>Avoir la possibilité de récupérer du compost, du paillage et des fleurs auprès des communes</p>	<p>Ces idées sont ressorties lors de la phase de concertation et pourront faire l'objet d'actions dans le cadre du renouvellement du PLPDMA. Ces actions pourront être mise en œuvre par des communes ou des associations.</p>
<p>Promouvoir la location ou le prêt d'objets entre particuliers et/ou communes</p>	
<p>Mettre en place le compostage des déchets verts dans les cimetières</p>	
<p>Déployer des sites de compostage collectif dans les communes et en habitat collectif</p>	
<p>Mettre en place un "samedi solidaire" pour la réparation du petit électroménager</p>	

Mettre à disposition des poules de réforme	Le nourrissage d'animaux n'est pas considéré comme une solution de tri à la source dans la réglementation. Pour cette raison, la Plaine d'Estrées concentre ses efforts sur le déploiement du compostage individuel et/ou partagé.
Mettre en place une redistribution des plats de la restauration collective à destination des habitants ou des associations	Cette action ressortie lors des ateliers de concertation n'a pas été retenue pour être intégrée dans ce plan d'actions en raison des difficultés réglementaires liées à sa mise en œuvre.
Proposer des visites de recycleries ou de déchèteries	Le SMDO organise des visites de déchetteries le lundi, il est possible d'organiser des visites de ce type sur le territoire de la Plaine d'Estrées. Au sujet des recycleries, ces visites pourront se faire dans le cadre d'une future convention.
Mettre en place une benne pour le réemploi en déchèteries	Les déchetteries présentes sur le territoire de la Plaine d'Estrées ne permettent pas la mise en place d'une nouvelle benne. Cependant, des actions ponctuelles pourraient être organisées à ce sujet par le SMDO.
Mettre en place une collecte annuelle en porte-à-porte des objets pour réemploi	Cette action pourra être évaluée dans un second temps par la Plaine d'Estrées, la priorité étant donnée sur l'établissement d'une convention avec une recyclerie voisine.
Mettre en place des contrôles de la qualité du tri des bacs	Le contrôle de la qualité du tri par vérification du contenu des bacs est une action intéressante à mettre en place mais relevant du tri des déchets et non de la prévention (réduction à la source des déchets produits). Ce levier n'a donc pas été étudié dans ce plan d'actions. La Plaine d'Estrées étudie la mise en place de cette action dans le cadre du renouvellement prochain du marché de collecte.
Multiplier les actions à l'école pour toucher les enfants et les parents de façon ludique : spectacles, jeux ou stands lors des kermesses sur le thème de la gestion des déchets	Cette action est intégrée dans l'action 3 "Promouvoir des actions éco-responsables pour les établissements scolaires, le périscolaire et la petite enfance". Elle est développée par l'ambassadeur du tri de la Plaine d'Estrées.
Sensibiliser les fabricants et la grande distribution pour limiter en amont les emballages.	Hors compétence du service public de gestion des déchets : la Plaine d'Estrées n'a pas la possibilité d'agir sur les fabricants et la grande distribution. En revanche, la Plaine d'Estrées communiquera sur le vrac et la réduction des emballages auprès des ménages et des commerces (dans le cadre de l'action 6).
Mettre en place une collecte des restes alimentaires.	Cette action relève du tri des déchets et non de la prévention (réduction à la source des déchets produits). La Plaine d'Estrées ne prévoit pas de collecter les biodéchets. La Plaine d'Estrées privilégie la solution de compostage individuel et/ou collectif et suivra l'impact de cette solution sur la production de déchets.
Sanctionner les actes anti-citoyens	La Plaine d'Estrées n'a pas le pouvoir de police spéciale à ce sujet.